Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_009-DE

EXTRAIT
DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 13 janvier 2026

Date de convocation : 07/01/2026 **Date d'affichage :** 07/01/2026	Nombre de conseillers En exercice : Présents : Votants :	 37 33 35

L'an deux mille vingt six, le treize janvier, à 19 Heures 00, à la ANDOUILLE-NEUVILLE (salle communale – 1, place des Croisettes), le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni sous la présidence de **Monsieur Claude JAOUEN, Président de la Communauté de Communes Val d'Ille – Aubigné.**

Présents :
GELY-PERNOT Aurore, VASNIER Pascal, HONORE Jean-Yves, LAVASTRE Isabelle, JOUCAN Isabelle, ALMERAS Loïc, KECHID Marine, GUERIN Patrice, GORIAUX Pascal, DUBOIS Jean-Luc, MACE Marie-Edith, LE DREAN-QUENEC'HDU Sophie, DUMAS Patrice, MESTRIES Gaëlle, FERRAND Marc-Olivier, JAOUEN Claude, OBLIN Anita, HENRY Lionel, EON-MARCHIX Ginette, TAILLARD Yvon, BOUGEOT Frédéric, COUMAILLEAU Pascal, RICHARD Jacques, MASSON Josette, LEGENDRE Bertrand, LARIVIERE-GILLET Yannick, DESMIDT Yves, SENTUC Véronique, LECONTE Yannick, BOURNONVILLE Noël, HOUITTE Daniel, DEWASMES Pascal, BLAISE Laurence

Absents :
HAMON Carole, MOREL Gérard

Absents ayant donné pouvoir :
BERNABE Valérie donne procuration à GORIAUX Pascal
LOREE Michel donne procuration à JAOUEN Claude

Secrétaire de séance : Madame GELY-PERNOT Aurore

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_009-DE

N° DEL_2026_009

Objet **Développement économique**

Association Initiative Rennes - Convention pluriannelle 2026-2028

Projet de territoire : AXE 2 Attractivité économique pour de l'emploi pérenne - Accompagner les acteurs, les projets économiques et la création d'emplois

L'association « Initiative Rennes », dont le siège social est situé au 2 avenue de la Préfecture à Rennes, est membre du réseau national « Initiative France ». Elle a pour objectif de favoriser la création et la reprise d'entreprises sur le Pays de Rennes.
La Communauté de Communes Val d'Ille-Aubigné est partenaire d'« Initiative Rennes » depuis sa création, en 2000. Ce partenariat s'est concrétisé par la signature d'une convention de trois ans, portant sur la période 2023-2025.
La Communauté de communes participe à la dotation du fonds d'intervention de la Plate-Forme d'Initiative Locale (PFIL) de l'association. Ce fonds d'intervention est un fonds propre, constitué de fonds publics et privés, créé et géré par l'association. Grâce à lui, « Initiative Rennes » attribue des prêts d'honneur personnels aux porteurs de projets souhaitant créer ou reprendre une entreprise.

Éléments de bilan (territoire communautaire)
Pour la période 2023-2025 :

- 2023 : 12 entrepreneurs pour 10 projets financés par « Initiative Rennes » pour un montant total de 104 000 € ;
- 2024 : 13 entrepreneurs pour 12 projets financés pour un montant de 121 002 € ;
- 2025 : 7 entrepreneurs pour 5 projets financés à ce jour pour 66 004 €.

Au total, 32 entrepreneurs (27 projets) ont obtenu un financement, pour un montant total de 291 006 €.
Un comité d'attribution des prêts a été accueilli chaque année sur le territoire. A la suite du comité du 9 avril 2024, une visite de la société CBS Cartonnage (La Mézière) puis un temps convivial ont été organisés par Initiative Rennes.

Depuis 2020, sur le territoire :

- 66 prêts à la personne ont été accordés, pour 53 projets ;
- Permettant de créer ou conserver 106 emplois ;
- Environ 542 000 € de prêts accordés ;
- 94 % des entreprises sont encore en activité en octobre 2025 (créations/reprises soutenues entre 2020 et 2024).

Proposition de convention 2026-2028
A travers la convention de partenariat pluriannuelle, « Initiative Rennes » s'engage, à son initiative et sous sa responsabilité, à mettre en œuvre en cohérence avec les compétences de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné, les actions suivantes :

- L'octroi de prêts d'honneur à la personne au bénéfice du créateur ou repreneur d'entreprise ;
- Un parrainage par un chef d'entreprise expérimenté, si besoin du dirigeant ;
- Un suivi des entreprises, assuré en réseau avec de nombreux acteurs du territoire dont les organismes consulaires.

« Initiative Rennes » s'engage par ailleurs à :

- Inviter la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné aux temps forts de l'association (temps collectifs, jury, comités d'engagements, AG, etc) ;
- Offrir de la visibilité à la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné sur les éléments de communication de l'association ;
- Informer régulièrement la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné des octrois de prêts d'honneur aux créateurs ou repreneurs d'entreprises du territoire.

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_009-DE

De son côté, et conformément à sa stratégie de soutien à l'entrepreneuriat, la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné s'engage à soutenir l'association avec les moyens suivants :

- Soutien financier à hauteur d'une contribution similaire à la période triennale 2023-2025, sous réserve de validation des budgets correspondants par les élus communautaires. La contribution destinée à abonder le fonds d'intervention s'élève à 20 000 € par an. Celle-ci alimente le fonds d'intervention du prêt d'honneur et peut également participer à hauteur de 25 % maximum aux frais de fonctionnement de l'association.
- Participation, sur invitation et dans le respect des statuts de l'association, aux temps forts de l'association (temps collectifs, jury, comités d'engagements, AG, etc) ;
- Politique de communication (mise en valeur de portraits de créateurs, kit signalétique) ;
- Prêt de salle à titre gratuit sous réserve de disponibilité et avec un quota maximum ;
- Invitation aux évènementiels pertinents.

Monsieur le Président propose :

- De valider les termes de la convention de partenariat avec « Initiative Rennes », pour la période 2026-2028 ;
- De l'autoriser à signer la convention de partenariat avec « Initiative Rennes », pour la période 2026-2028 ;
- De l'autoriser à signer tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Vu la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,

Vu le décret 2017-779 du 5 mai 2017 relatif à l'accès sous forme électronique aux données essentielles des conventions de subvention,

Vu la loi 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République,

Vu le décret n° 2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'État,

Vu les statuts de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné notamment en matière d'actions de développement économique dans les conditions prévues à l'article L 4251-17 du CGCT,

Vu les statuts de l'association « Initiative Rennes » dont le siège social est situé 2 avenue de la Préfecture à Rennes,

Vu la délibération DEL_2020_436 désignant Monsieur Pascal Goriaux comme représentant de la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné dans les instances de l'association « Initiative Rennes »,

Vu le projet de convention de partenariat entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association « Initiative Rennes » ci-annexé,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire **à l'unanimité :**

VALIDE les termes de la convention de partenariat pluriannuelle 2026-2028 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association « Initiative Rennes »

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de partenariat pluriannuelle 2026-2028 entre la Communauté de communes Val d'Ille-Aubigné et l'association « Initiative Rennes » (en annexe), ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération,

Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 035-243500667-20260129-DEL_2026_009-DE

Acte rendu exécutoire après envoi en Préfecture et publication par voie électronique
Le 29/01/2026
Le/la secrétaire de séance,
Madame GELY-PERNOT Aurore

Le *29/01/2026,*
Le Président,
Claude Jaouen

